



Réunion hors jours travaillés

Par **EV1989**, le **31/03/2022** à **10:11**

Bonjour,rrrnDois-je assister à une réunion de travail pendant mon jour de repos ?rrrnJe travaille 4 jours soit 37 heures et deux jours de repos. Mon planning change tout le temps et là, comme par hasard, ma responsable a noté une réunion le jour de mon repos, en a-t'elle le droit ?rrrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **04/04/2022** à **09:01**

Bonjour,rrrn4 jours de travail hebdomadaire pour 37 h cela fait 9 heures 1/4 par jour. C'est beaucoup, non ?rrrnAdressez une LR/AR directement au patron de votre entreprise lui expliquant que, pour votre jour de repos, vous avez déjà planifié, depuis longtemps, d'autres activités et que vous ne pourrez pas vous rendre à cette réuniion imposée par votre responsable qui savait parfaitement que c'était votre jour de repos. vous en êtes désolé et vous restez à sa diposition pour toutes les réunions programmées les jours de travail.

Par **morobar**, le **04/04/2022** à **15:57**

Bonjour,rrrnCe n'est pas ,la bonne réponse.rrrnSauf impossibilité à prouver, le salarié est tenu d'effectuer les heures supplémentaires demandées et rémunérées ,par l'employeur.rrrnTravailler un jour de repos selon l'horaire indiqué par la questionn'est pas une irrégularité.